

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2011

Date de convocation : 31.01.2011

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT

Secrétaire de Séance : Mme GRELET

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Décembre 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 Décembre 2010.

CESSION DU VEHICULE DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur de ROUX rappelle que les réparations qui devaient être réalisées sur le véhicule RENAULT CLIO de la police municipale étaient beaucoup trop importantes et qu'il a été décidé d'acquérir un autre véhicule.

Il indique que le Garage BOUTEAU s'est porté acquéreur de ce véhicule considéré comme épave pour un montant de 150 €.

REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les sinistres suivants :

Sinistre du 07.12.140 intervenu sur le Citroën JUMPER suite à un choc

Les assurances GROUPAMA proposent un remboursement de 413.42 € (correspondant à la facture de réparation.

- Sinistre du 03.11.10 causé par un tiers sur un candélabre au rond-point de la Tonnelle

Les assurances GROUPAMA proposent un remboursement de 1952.79 € correspondant à la facture de réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les remboursements proposés

LITIGE AVEC LE B. PALISSY – PAIEMENT DES FRAIS D'EXPERTISE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal l'incident survenu le 22/08/2010 entre le bac de Chaniers et le bateau «Bernard Palissy II » au cours duquel ce dernier a heurté le câble du bac qui n'avait pas été suffisamment descendu. Il n'y a pas eu de dégâts occasionnés au Palissy mais pour le vérifier il a fallu procéder à une expertise de la coque qui a nécessité l'intervention d'un scaphandrier.

Les assurances GROUPAMA ont indiqué qu'elles n'interviendront pas dans le règlement des frais d'expertise d'un montant de 717.60 € inférieurs à la franchise (1500 €) restant à la charge de la Commune.

Les assurances GROUPAMA demandent que soit réglée par la Commune la somme de 717.60 € à GROUPAMA TRANSPORT PARIS.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

Monsieur de ROUX indique que des instructions impératives seront données au passeur afin que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

Il informe le Conseil que la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement a été attribuée à Sacha JEOFFRET et à Eddy PROCUREUR qui se sont portés au secours des personnes dont le véhicule était tombé dans la Charente le 19 Juillet 2010.

La remise de cette médaille aura lieu le 5 Mars prochain à 11 heures.

COMPTABILITE - OUVERTURE DE CREDITS

Madame CHARRIER indique qu'il convient d'effectuer le règlement de certaines dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget fin mars et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits.

- Versement d'une subvention au titre du prêt à taux zéro d'un montant de 4 000 €. Cette dépense sera imputée à l'article 2042 ;
- Reversement d'une caution pour un logement communal d'un montant de 400 €. Cette dépense sera imputée à l'article 165.

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les ouvertures de crédits proposées.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune avait décidé d'attribuer, dans le cadre du lotissement des Tournesols, des participations pour 10 Pass foncier et pour les prêts à taux zéro. Le dispositif du pass foncier s'est achevé au 31 Décembre 2010.

A ce jour, sur 11 permis de construire délivrés, 6 constructions ont ainsi été subventionnées, 3 au titre du Pass foncier et 3 au titre du prêt à taux zéro

Monsieur RICHON rappelle que chaque année à cette période, il est procédé au versement d'un acompte sur subvention aux ALSH « les Coccinelles » et « la Souris Verte », correspondant au quart de la subvention attribuée l'année précédente.

Il propose, afin que le fonctionnement de ces associations puisse se poursuivre dans de bonnes conditions, qu'il soit versé la somme de 21 250 € à l'ASLH Les Coccinelles et 7500 € à la Garderie Périscolaire de la Souris Verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

Madame CHARRIER rappelle aux présidents des Commissions qu'en vue de la préparation du budget, ils doivent fournir leurs prévisions pour le 21 Février.

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Mars 2011 en raison :

- de la demande présentée par Mme SAUVIGNON qui ne désire plus assurer la restauration de la garderie et dont le temps de travail ainsi modifié passe de

32/35^{ème} à 30/35^{ème}. Le temps de travail de Mme Bailly MAITRE qui assurera désormais ce service passe de 18 à 20/35^{ème}.

- du recrutement au grade de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet de M. MERCADET Thierry, en position de détachement de l'Armée de l'Air auprès de la Commune de CHANIERES.

Monsieur de ROUX précise que Monsieur MERCADET bénéficie du dispositif de passerelle entre les différentes fonctions publiques. La position de détachement pendant un an permet à l'intéressé à l'issue de ce délai soit de demander sa réintégration dans l'armée soit son intégration dans la fonction publique territoriale.

Madame CHARRIER précise que l'intéressé a été recruté sur la base de l'indice équivalent à celui qu'il a dans l'armée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des effectifs.

RAVALEMENT DES IMMEUBLES

Monsieur de ROUX indique que l'on peut observer le mauvais état des façades de certains immeubles du bourg. Il est intervenu auprès des propriétaires afin qu'ils procèdent aux travaux de ravalement.

Il rappelle que conformément à l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation « *les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale* ».

L'article 132-2 stipule que « *l'article L131-1 est applicable à Paris ainsi que dans les communes figurant sur une liste établie par décision de l'autorité administrative, sur proposition ou après avis conforme des conseils municipaux* ».

Monsieur de ROUX propose donc de solliciter l'inscription de la Commune de Chaniers sur la liste établie par l'autorité préfectorale.

Monsieur GRAVELLE, Monsieur FOURRÉ et Madame FALLOURD estiment qu'il est difficile de contraindre des personnes qui n'en ont pas les moyens, de réaliser de tels travaux.

Monsieur RICHON fait remarquer que la Commune doit elle-même donner l'exemple sur les immeubles lui appartenant notamment celui de la boulangerie. Madame FOURNALES et Madame CHARRIER rappellent que dans le cadre d'une copropriété, les propriétaires n'ont pas le choix et doivent participer aux frais.

Monsieur de ROUX rappelle que les propriétaires ont aussi des obligations.

Monsieur NAUD demande ce qu'il se passe si la personne n'obtempère pas dans les délais.

Monsieur de ROUX donne lecture de l'article 132-3 « *si dans les six mois de l'injonction qui lui est faite en application de l'article L 132-1 le propriétaire n'a pas entrepris les travaux qu'il prévoit, le maire peut prendre un arrêté en vue de les prescrire. L'arrêté est notifié au propriétaire avec sommation d'avoir à effectuer les travaux dans un délai qu'il détermine et qui ne peut excéder un an...* »

L'article 132-5 précise « *dans le cas où les travaux n'ont pas été exécutés dans le délai imparti par la sommation délivrée en application des dispositions qui précèdent, le maire, peut sur autorisation du Tribunal de Grande Instance,*

statuant comme en matière de référé, les faire exécuter d'office, aux frais du propriétaire ... ».

Monsieur de ROUX tient à souligner que si l'on a affaire à des personnes insolubles, il est possible d'ouvrir une discussion et de trouver un accord.

Il propose de limiter ces travaux de ravalement au périmètre suivant : Place de l'église, Rue de l'Ancienne Prison, Rue Aliénor d'Aquitaine, Rue Plantagenêt, Rue Saint Antoine....

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 11 voix pour, 8 voix contre et une abstention, décide de solliciter l'inscription de la Commune sur la liste préfectorale conformément à l'article L132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et limite l'obligation de ravalement au secteur proposé.

CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur de ROUX indique que la S.P.A de Saintes, comme les années précédentes, a fait parvenir un projet de convention de fourrière par laquelle elle s'engage à venir prendre en charge dans les meilleurs délais tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié, et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la commune.

La participation demandée est de 0.235 par habitant, soit pour une population de 3477 habitants, un montant de 817.10 € (au lieu de 0.23 € x 3453 habitants soit 794.19 € en 2010)

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité approuve la participation demandée et autorise le Maire à signer la convention à intervenir. Monsieur FOURRÉ demande que le policier municipal soit équipé du matériel nécessaire pour attraper les chiens.

Monsieur de ROUX indique que le nécessaire sera fait.

QUESTIONS DIVERSES

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DES EAUX

La Commune de Chaniers a décidé de confier au Syndicat des Eaux la réalisation des travaux suivants :

Extension du réseau d'assainissement :

Rue du Colombard pour un montant estimé à 7000 € HT

Avenue du 8 Mai – Fourniture d'un tampon pour un montant estimé à 1 900 € HT.

Il convient donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec le Syndicat des Eaux.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur GRAVELLE indique que le 15 Février prochain est prévue une réunion avec le Syndicat des Eaux en vue du renforcement du réseau d'eau Chez Charpentier.

Il sera nécessaire de coordonner les travaux puisque la réfection du Chemin Brunet est programmée en 2011 dans le marché EUROVIA.

- Monsieur GODARD souligne le mauvais état de la Route de Bois le Roi et La Trapelle. Monsieur GRAVELLE rappelle que ce chemin est limitrophe avec Saintes et Fontcouverte.

Monsieur RICHON fait remarquer que le Chemin Fief Roux entre Chez Benon et le Chaillot est tout aussi dégradé.

- Monsieur GRAVELLE indique que sont inscrits au programme 2011 du Marché Eurovia : le Chemin Beau, Chez Bertaud, le Chemin Brunet, le Chemin du Cluzeau, le Chemin Labbé, la Rue des Sarments - Les Essarts
Monsieur de ROUX indique qu'il faut refaire la Rue des Vendanges aux Essarts. Celle-ci avait été programmée en 2009 mais en raison des travaux de construction de nouvelles habitations sa réfection avait été reportée.

Le Chemin des Thénauderies, limitrophe avec Saintes, est inscrit en 2011 hors marché Eurovia.

De même, des devis ont été demandés pour la réfection du Chemin de Cognac de la RD 234 jusqu'à l'intersection du Chemin de la Tonnelle ainsi que pour l'aménagement des abords des ateliers municipaux.

- Madame GRELET indique qu'il lui a été signalé que le Moulin de la Mouletière en en train de s'écrouler malgré les étais qui ont été posés. Monsieur de ROUX répond qu'il va demander au policier municipal d'établir un constat pour éventuellement entamer la procédure d'immeuble menaçant ruine.

- Monsieur GODARD fait le point sur l'organisation du Salon du Livre qui se déroulera les 12 et 13 mars prochains. Il tient à souligner le travail accompli par Béatrice VEDRENNE et Marianne GRATIOT.

Grâce à Jean-Yves HANNIER, le Portugal a été mis à l'honneur.

Des animations sont réalisées dans les écoles :

A l'école Primaire Ronsard : Bruno Heitz,

A la Maternelle Ronsard : Betty Mimaud

A l'Ecole Pasteur : Bruno Heitz , Sophie Mouillot, Marie-Claire Tessier

A l'Ecole de La Chapelle des Pots : Christian Robin et Corinne Monget.

La Médiathèque accueillera les classes de CM1 et CM2 de l'Ecole de Courcoury. Lors du Salon, seront présentés l'exposition portant sur les cartes de navigation portugaise et un atelier de fabrication de cadrans solaires et cartes astrales.

Monsieur Michel Chandeigne, éditeur, tiendra une conférence sur les découvertes et la littérature portugaises à laquelle participera Monsieur Arkan Simann, historien.

Madame Sylvaine Reyre animera un atelier d'écriture ainsi qu'un café littéraire au cours duquel interviendra un interprète de fado.

L'inauguration du salon aura lieu le samedi 12 mars à 18 h.

Monsieur GODARD demande aux conseillers de bien vouloir indiquer leurs disponibilités pour aider au déroulement de ce Salon du Livre.

Monsieur de ROUX a suivi le travail réalisé par la Commission et par Béatrice VEDRENNE qui s'est révélé compliqué car c'est la première fois qu'un salon du livre étranger est organisé à Chaniers.

- Monsieur de ROUX a pris connaissance du rapport d'activité 2010 de la médiathèque. Il a pu constater que les prêts de livres ont doublé (de 3000 à 6000 livres) et que le nombre d'abonnés est passé de 479 en 2009 à 552 en 2010 dont 70 sont domiciliés hors commune.

- Monsieur RICHON rappelle aux conseillers que la Commission des Finances se réunira jeudi 10 Février à 21 h.

- Madame FALLOURD rappelle la soirée théâtrale samedi 12 Février à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire de séance,

Annie GRELET